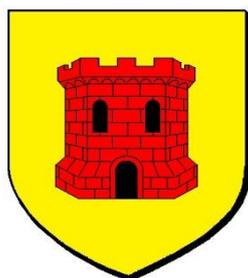
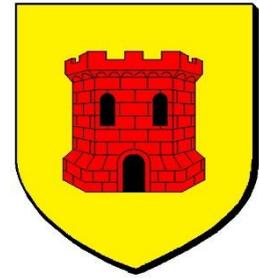


BULLETIN MUNICIPAL LE CASTELLARD-MELAN

**Bilan 2022
Projets 2023**





Mesdames, Messieurs, chers administrés,

L'année 2022 nous a permis de lever certaines contraintes sanitaires liées à l'épidémie COVID et, de ce fait, nous avons pu enfin nous retrouver en famille, entre amis et retisser ainsi encore plus le lien social qui nous lie les uns aux autres.

Malheureusement, au mois de février la guerre en Ukraine a plongé l'Europe dans l'effroi face à l'invasion russe et nos pensées se tournent encore aujourd'hui vers le peuple ukrainien, admirable de courage et de détermination.

De cette crise du COVID, puis de cette guerre, découlent des répercussions économiques que nous subissons tous les jours, notamment des augmentations sur les produits de première nécessité, sur l'électricité, sur le fioul et les carburants, qui touchent en particulier les plus démunis.

L'été 2022 a été marqué par une forte canicule et des restrictions d'eau ont dû être mises en place. Cependant, la sécheresse a engendré des coupures d'eau à compter du 14 juillet dans notre commune et nous avons dû y faire face. Cela a eu pour conséquence, au-delà des problèmes générés dans nos foyers, de mettre fin de manière précipitée, au campement des scouts le 17 juillet et à l'annulation des séjours prévus durant l'été. Cela a eu un impact sur notre commune, d'une part car la présence de cette jeunesse est très appréciée, d'autre part parce que nous avons dû annuler un chantier de jeunes prévu pour l'amélioration de nos chemins et enfin et surtout car les retombées économiques ont eu une conséquence financière auprès des producteurs locaux et des commerces de proximité.

Depuis le mois de février, nous n'avons plus de secrétaire de mairie et nous avons pu obtenir un court remplacement de celle-ci durant quatre mois d'avril à juillet. Depuis cet été, nous assurons cette fonction du mieux que nous le

pouvons, Elisabeth DUCHATELET 1ere adjointe et moi-même, afin de traiter, entre autres, les paiements des factures concernant les chantiers en cours.

Nous remercions tous les habitants pour leur soutien devant les difficultés liées à ces travaux, y compris pendant la fermeture de la D3 au Liouche, durant les chantiers de raccordement EDF et eau pour la maison de Madame PIPAZ et Monsieur GUICHARD.

Cette année 2022 a vu également le début des travaux de réhabilitation de notre bâtiment communal et le secrétariat de la mairie a dû être délocalisé sur la mairie de BARRAS depuis la fin du mois d'août. Nous remercions vivement Monsieur Rémi GRAVIERE, maire de BARRAS et son conseil municipal pour nous accueillir avec beaucoup de gentillesse dans leurs locaux depuis cette date.

En cette fin d'année, nous aurions dû réceptionner la fin des travaux mais le chantier a pris du retard et nous ne pourrons donc pas nous y retrouver, comme le veut la tradition, autour d'une galette des rois. Mais j'espère pouvoir vous y rassembler toutes et tous lors de son inauguration afin de partager tous ensemble un moment de convivialité.

Avec cette année qui commence, je vous souhaite une excellente année 2023 pour vous et vos proches !

Bien à vous,

Chantal BARDIN,
Maire de Castellard-Melan

INFORMATIONS COMMUNALES

Le conseil municipal s'est réuni cette année au mois de janvier, février, avril, juin, août, septembre, octobre et décembre.

En avril, nous avons voté le budget en équilibre et nous avons décidé de maintenir une fois encore les taux et taxes communales à l'identique comme les années précédentes.

La situation financière de la commune est saine :

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	77 228.33 €	Recettes	17 983.32 €
Dépenses	34 166.28 €	Dépenses	34 230.37 €
Excédent 2021	43 062.05 €	Déficit 2021	16 247,05 €
		Excédent 2020 reporté	39 942,92 €
		Excédent de clôture 2021	23 695.87 €
Excédent de clôture 2021	43 062.05 €	Reste à réaliser sur 2021 :	
		Dépenses reportées	0.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Excédent de fonctionnement : **43 062.05 €**

Excédent d'investissement : **23 695.87 €**

Proposition d'affecter **43 062.05 €** en investissement au budget général,

- **Les tarifs communaux restent inchangés :**

En ce qui concerne :

- **Le prix du bois d'affouage** : la stère est à 15 Euros le m³
-
- **Le tarif et la durée des concessions funéraires** : 150 € pour 30 ans

LES REALISATIONS

ENTRETIEN DES CHEMINS

Monsieur Giraud a assuré le passage d'une épareuse sur les chemins.

Coût : **1 512 € TTC**

L'association ADIT est intervenue comme l'année précédente, pour le désherbage des chemins communaux, aux mois de juin et juillet.

Coût : **3 587 € TTC**



REFECTION DU REVETEMENT DE LA RUE DE L'ANCIENNE ECOLE à MELAN

La réfection de « la rue de l'ancienne école » à Mélan, a été réalisée dans la continuité des travaux de la RD3 par le département.



L'entreprise COLAS a assuré la réfection du tronçon.

Les frais s'élèvent à : **4 880 € TTC**

Le financement est assuré comme suit :

- Subvention Amende de Police : **2 000 €**
- Autofinancement : **2 880 €**

BATIMENT COMMUNAL

Les travaux de réhabilitation du bâtiment communal ont commencé le 29 août par le désamiantage. S'en est suivie la neutralisation des circuits électriques et eau.

Le 05 septembre l'entreprise de maçonnerie a commencé la démolition des cloisons de l'appartement.

Les réunions de chantiers sont organisées chaque vendredi matin.

Il a été demandé au service orange de déplacer le répartiteur en façade, ainsi qu'à P2A - service de l'eau - d'installer deux compteurs séparés.



La fin des travaux aurait dû avoir lieu fin décembre, mais malheureusement un retard de chantier nous pousse à ne retrouver une mairie rénovée qu'à la fin du mois de janvier 2023.

Le logement social, entièrement refait, devrait être soumis à la location courant février 2023.

LES ARCHIVES

Le service des archives s'est déplacé le lundi 08 août 2022.

La réalisation du diagnostic pour le classement de nos archives communales a été effectué par une archiviste de Centre de Gestion de Volx. Un classement a été réalisé ainsi que la sélection d'un certain nombre de documents qui vont pouvoir être détruits.

Coût : **340 € TTC**

RACCORDEMENT ENEDIS ET EAU QUARTIER BEGON ET COCONNIER

Les travaux de raccordement en souterrain, du futur lieu d'habitation de Madame PIPAZ et Monsieur GUICHARD ont été réalisés du 16 novembre au 07 décembre 2022. La fontaine publique du Liouche a été préservée.



Coût ENEDIS : **13960, 08 € TTC** A la charge du pétitionnaire.

LES PROJETS

L'ADRESSAGE

La livraison des numéros et plaques a été réalisée en décembre et la mise en place sera effective ce printemps une fois les grands froids passés.

Un arrêté municipal de publication des numéros sera réalisé.

EGLISE DE MELAN

La rénovation de l'Eglise de Mélan devrait être effectuée au premier semestre 2023.



CHEMIN DE SISTERON

Une partie du chemin de Sisteron doit être rénovée sur sa partie basse au printemps 2023 avec reprises ponctuelles des zones fortement dégradées pouvant engendrer des problèmes de sécurité pour les usagers.

Les travaux consisteront à effectuer un reprofilage général de certaines sections, les zones présentant des dégradations trop importantes feront l'objet d'un brouillage des matériaux sur place.

Un re-compactage général sera réalisé pour la stabilisation des matériaux.

Le traitement des eaux de ruissellements sera maîtrisé avec la création de revers d'eau et de fossés.

La végétation sera éliminée en bordure du chemin.

Un devis fourni par l'entreprise Guery propose un montant de 9 400 € HT, soit **11 280.00 € TTC.**

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre du FODAC.

Le plan de financement suivant est proposé :

- FODAC 70% : **6 580 €**
- Autofinancement et avance TVA : **4 700 €**

Ce chemin est utilisé pour l'exploitation agricole et forestière. Des travaux dans le cadre d'une opération liée à l'accueil du public avaient été réalisés en 2019 pour une somme d'environ 5 000 €. Il s'agissait de rouvrir un sentier de promenade ou de randonnées sans équipement pédagogique ou ludique sur la trace du chemin rural de Sisteron entre le ravin des graves et la crête de la colline Saint-Joseph sur le sentier de la traversée des Préalpes du Sud entre le sommet du corbeau et le sommet de Vaumuse. D'autres travaux avaient été réalisés en 2020, pour une somme de 616,13€ avec réouverture du sentier sur sa partie haute. Coupe et billonnage des chablis entravant le passage, élagage des branches et débroussaillage sur 50 m pour que le sentier soit visible.

POINTS COMMUNAUX IMPORTANTS

➤ **Le secrétariat de la mairie**

Le secrétariat de la mairie est lourdement impacté depuis 2021. En effet, la secrétaire titulaire, placée en mi-temps thérapeutique depuis mai 2021, est en arrêt de travail depuis le 28 Février 2022. Un remplacement a pu être effectif durant trois mois (jusqu'au 02 août 2022). Depuis cette date le poste est vacant.

La secrétaire titulaire ne souhaitant pas réintégrer son poste, le recrutement d'un nouvel agent sous la forme d'un emploi permanent est en cours, ce type de recrutement est prévu pour assurer le remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel.

Le temps de travail sera augmenté et passera à 14 heures par semaine du fait de la lourdeur des tâches administratives de plus en plus complexe face à la dématérialisation.

Il est important de signaler également que la commune de Barras a recruté sa propre secrétaire, Notre recrutement sera partagé avec la commune des Hautes-Duyes.

.

➤ **Pénurie d'eau et coupures fréquentes :**

Plusieurs coupures d'eau se sont produites durant l'été en raison d'une sécheresse importante :

- Courant juin pour la famille DUCHATELET,
- 06 et 07 juillet pour les familles RAMBEAUX, COMBA, VENDEIHRINO,
- 14-15 juillet pour le camp des scouts et pour la famille ADAM au Suffron,
- 28 juillet pour la famille ADAM de nouveau, du fait d'une pièce à remplacer.
- 02 août : Problème de fuite par coude défectueux pour la famille BREISSAND au village.

Dès le début du mois de juin, il avait été signalé au service des eaux P2A, une énorme fuite au quartier des colons. Une visite le 23 Juin dernier avec le technicien de P2A et Monsieur Jacques Julien Maire Honoraire a été effectuée.

Suite à la coupure importante des 14 et 15 juillet au camp des Scouts de Sainte Madeleine, les services de la Préfecture et de l'ARS sont intervenus. Il a été nécessaire d'effectuer une distribution d'eau par palettes pour le camp des scouts. Cette distribution, très importante déjà, était susceptible d'avoir à être renouvelée du fait du grand nombre de jeunes et d'encadrants (environ 150 personnes). De plus il était prévu un chassé-croisé à partir du 16 juillet avec l'arrivée de 90 autres jeunes jusqu'au 24 juillet selon le tableau ci-joint :

Dates	Nb jeunes	Nb encadrants
24/07 au 07/08	90	30
24/07 au 04/08	13	8
02/08 au 14/08	21	4
08/08 au 12/08	14	3
14/08 au 27/08	21	9

Après réflexion, les instances préfectorales ont demandé aux organisateurs des scouts et Guides de France d'annuler tous les séjours de l'été sur le site de Mélan du fait de la pénurie d'eau et de la canicule persistante.

Ces décisions ont impacté gravement la vie dans notre village et les villages alentours, avec une perte financière importante des commerces environnants et de petits producteurs locaux en vente directe. A noter également l'absence des relations chaleureuses que nous avons habituellement avec ces vacanciers, ainsi que la perte d'un chantier de jeune prévu sur la commune.

Au-delà de l'absence d'anticipation de P2A, il est très important de préciser que Monsieur GOUES responsable des scouts, avait reçu un avis de sécheresse importante sur la commune avec des mesures de restriction d'eau à prendre dès le 11 juillet. Sans en tenir compte les encadrants ont autorisés le remplissage d'une bâche de réserve d'eau incendie le 13 juillet avec les conséquences graves que nous connaissons. Cet acte a d'autant plus être à déplorer que cette action avait été prévue et aurait dû être réalisée en avril dernier.

Pénurie d'eau automne 2022

Tableau des coupures et interventions :

Date	Événement	Intervention
Vendredi 28/10/2022	Plus d'eau au Colombier le matin	Passage d'un technicien PAA d'un autre secteur qui indique à Mme Duchatelet que le débit de la source n'est que de 4 litres par minute.
Mercredi 02/11/2022	Toujours pas d'eau au Colombier. Appel PAA	
Jedi 03/11/2022	10h : Visite PAA Colombier M ; Tarass PAA Travaux compteurs mairie entreprise Di Angelo: canalisation Maremige cisailée, fuite devant la Mairie. 19h : appel André Breissand, plus d'eau Maremige à sa bergerie. Eau rétablie provisoirement.	Décision de travaux de simplification du raccordement. Vanne recherchée et fermée. Vidange réseau communal Castellard village laissée ouverte.
Vendredi 04/11/2022	10h suivi du réseau avec M. Arbez PAA et MM. Goddefroy depuis le bassin du Castellard jusqu'au village. Fuite identifiée dans le regard vidange. 23h eau au Colombier	Vanne posée sur tuyau de vidange. 14h travaux suppression boucle de raccordement Colombier. Entreprise Di Angelo et M. Boiteux PAA.
Lundi 07/11/2022	Coupage d'eau à Mélan haut le soir (appel O. Rambeaux)	10h Rebouchage tranchée raccordement Colombier
Mardi 08/11/2022	Plus d'eau au Colombier. Retour eau à Mélan haut	Bridage/débridage ?

Jeudi 10/11/2022		Branchement direct de la source sur le réseau après recharge bassin Mélan haut. (M. Boulicot PAA)
Lundi 14/11/2022	Baisse de pression Liouche	Appel PAA
Mardi 15/11/2022	Plus d'eau chez Mr et Mme Bardin	10 h Essais pour télégestion des bassins. 15h Réunion avec Mme Roché et M. Bichat. Visite programmée pour le lendemain
Mercredi 16/11/2022	14h Appel plus d'eau famille Yoccoz Retour eau famille Bardin 14h45 Visite sur site Mathieu Bichat. Débit source 6 litres par minute	2 packs donnés 18h15
Vendredi 18/11/2022	Rapport Christel Roché	Transmission coordonnées J.Julien à M.Bichat
Mercredi 23/11/2022	Plus d'eau à Liouche famille Bardin	
Vendredi 25/11/2022	Plus d'eau Mélan Haut	2 packs Mélan (Duchatelet) 4 packs Castellard (2 Vindeirinho, 1 Rambeaux, 1 Comba)
Samedi 26/11/2022 matin	Appel de l'astreinte annonçant livraison d'eau en bouteille	5 packs Mélan (2 Vindeirinho, 2 Rambeaux, 1 Comba) et 3 jerrican (1 par foyer)
Lundi 28/11/2022	Visite sur site M. Boulicot, Deflesselle, Jacques Julien Débit source 3 litres par minutes Signalement manque d'eau aux Colons famille Darroze	Appel à plusieurs reprises Mr Bichat Coupure d'eau sur 5 abonnés prévue le 30/11 de 8h à 17h 9 m3 seront versés dans bassin Possibilité d'utiliser source de Fondsource pour refaire réserve
Vendredi 02/12/2022	Plus d'eau au Liouche	Une rotation va être mise en place Chaque jour plusieurs appels téléphonique Mme Bardin Mr Bichat

		Rendez-vous Mme Bardin Monsieur Denis BAILLE
Mercredi 07/12/22	Face à ces graves problèmes, il est prévu des rotations de camion avec citernes d'eau potable.	Mme BARDIN Rendez – vous avec Mme Patricia GRANET BRUNELLO Présidente P2A et Mme Laetitia CHEVALLIER Directrice Générale P2A
Dimanche 11 /12/22	Problème de surverse au bassin Castellard	Astreinte se déplace
Lundi 12/12/22	L'eau est de nouveau rétabli pour l'ensemble du réseau	
Jeudi 29 /12/22	Fuite au Colombier Fermeture des vannes en attendant la réparation	Intervention P2A

Responsables de secteur :

- M. TARASS
- M. BOITEUX : 06 67 96 91 45

Techniciens du secteur :

- M. ARBEZ : 06 47 65 72 11
- M. BOULICOT : 06 19 56 74 16

ETAT CIVIL

❖ Mariage

Le Mariage de Sabrina TRABUC et Cédric COMBA a été célébré le 09 juillet dernier. Ce très beau moment de partage a été apprécié des riverains.

Monsieur Cédric BREISSAND est remercié pour avoir célébré la cérémonie du mariage

❖ Décès

La commune a eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur ADAM Michel le 11 MARS 2022.

Ses obsèques ont eu lieu au cimetière de Mélan.

Le Conseil Municipal adresse de nouveau, ses sincères condoléances à sa famille.



INFORMATIONS UTILES

Le comité des fêtes a été de nouveau créé. Il nous tiendra informé des manifestations qu'il souhaitera réaliser.

La fête des Monges qui s'est déroulée le 30 Juillet a été une réussite. 8 randonneurs ont participé à la manifestation depuis le CASTELLARD-MELAN. Pour 2023, elle est prévue le 29 juillet et sera organisée par la commune d'AUZET.

Les personnes souhaitant y participer ainsi qu'à la randonnée, peuvent d'ores et déjà se faire connaître.



Le Rallye de Monte Carlo s'est très bien passé, le 22 janvier 2022 avec de nombreux spectateurs sur notre commune.

Malheureusement le passage prévu le 21 Janvier 2023 a été annulé par le Conseil Département.



Article sur l'évolution de la fiscalité pour les habitants de Provence Alpes Agglomération

Décryptage de la fiscalité intercommunale

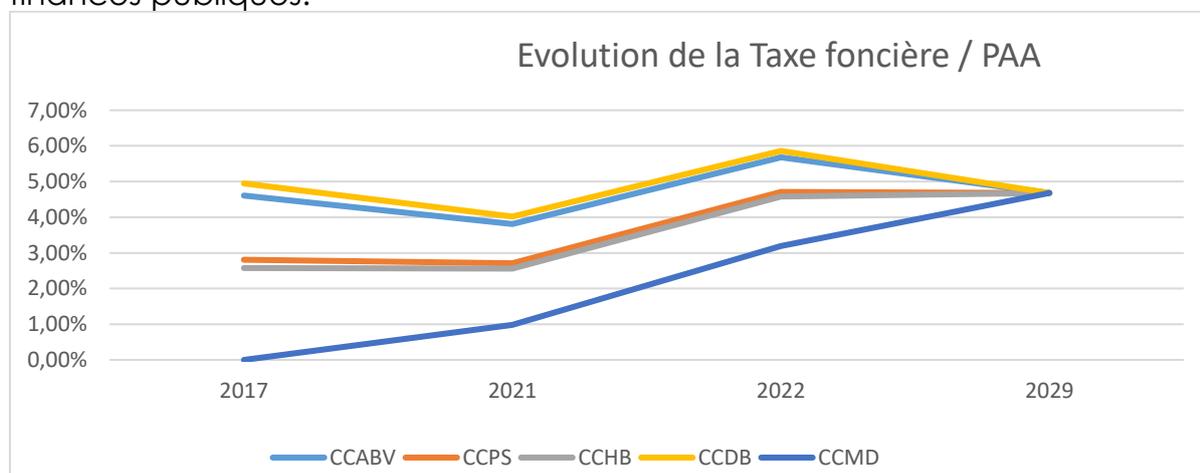
En 2021, l'épargne brute de Provence Alpes agglomération est passée de 3 % à 0,5 % sous l'effet ciseaux de l'augmentation des charges de fonctionnement (hausse du coût de traitement des déchets, des marchés pour les déchèteries, charges induites par la pandémie...) et de la stagnation des recettes de fonctionnement. Cette situation s'est aggravée en 2022 avec la reprise de l'inflation, la hausse du coût des matières premières, de l'énergie et des carburants et l'augmentation de la charge salariale (néanmoins inférieure à la moyenne des intercommunalités).

Comme de nombreuses autres intercommunalités, l'agglomération a ainsi revalorisé la fiscalité ; seul levier permettant d'augmenter les recettes de fonctionnement dans les proportions nécessaires pour compenser la hausse des coûts. L'enjeu ? Maintenir un niveau d'investissement important pour continuer à favoriser l'attractivité du territoire et garantir la qualité de service aux usagers tout en permettant la relance de l'économie locale. **Le budget 2022 de PAA a ainsi intégré la revalorisation de trois impôts locaux permettant de dégager 3 M€ de recettes supplémentaires** pour la collectivité :

-La **taxe GEMAPI** dont le produit est passé de 500 000 € à 800 000 € en 2022 (soit environ 16€/an/habitant). Cette recette permet de compenser une partie des dépenses réalisées pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence transférée par l'État, sans moyens, à la communauté d'agglomération en janvier 2018.

-La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** exclusivement dédiée à couvrir les dépenses du service déchets confronté à l'accroissement des obligations réglementaires et à l'augmentation des coûts de traitement des déchets. Cette taxe est passée de 12% à 14% en 2022.

- La **taxe foncière** qui est passée de 2,68% à 4,68% en 2022 (taux cible). Le processus d'harmonisation de la taxe foncière aboutira en 2029 avec l'application de ce taux unique sur tout le territoire de l'agglomération. Ce mécanisme est géré annuellement par la Direction départementale des finances publiques.



TROP DE DÉCHETS SONT ENCORE MAL TRIÉS OU ABANDONNÉS !

STOP AUX INCIVILITÉS

UN DÉPÔT SAUVAGE
MÊME AU PIED DES CONTENEURS
VOUS EXPOSE À :

PARTICULIERS

- ☑ 1 500€ D'AMENDE
- ☑ LA SAISIS DE VOTRE VÉHICULE

PROFESSIONNELS

- ☑ 2 ANS DE PRISON
- ☑ 75 000€ D'AMENDE, 375 000€ POUR LES PERSONNES MORALES
- ☑ LA SAISIS DE VOTRE VÉHICULE

ARTICLE R625-B DU CODE PÉNAL / ARTICLES R541-77 ET L541-46 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

ON S'ENGAGE

- ★ POUR RESPECTER LE TRAVAIL DES AGENTS DE COLLECTE
- ★ POUR LA PROPRETÉ DE NOTRE TERRITOIRE
- ★ POUR ÉVITER LA SURFACTURATION DE L'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS QUI AURAIENT PU ÊTRE TRIÉS

ADOPTONS LES BONS REFLEXES :

→ EN DÉCHÈTERIE

- Les cartons
- Les déchets verts
- Les pneus
- Les gravats
- Ameublement, électroménagers et équipements sportifs
- Les huiles de vidange et de friture
- Les déchets électriques et électroniques
- Les piles, les accumulateurs de portables et les batteries

PLUS D'INFOS : www.provencealpesagglo.fr/decheteries/

- Les textiles

→ DANS LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE OU LES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE QUE VOUS POUVEZ RETROUVER SUR LE SITE : www.refashion.fr

- Les médicaments non utilisés

→ EN PHARMACIE

- Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

PLUS D'INFOS : www.cyclamed.org www.dasri.fr

LES BOUTEILLES DE GAZ CONSIGNÉES ?

Si vous n'avez plus besoin de votre bouteille de gaz, il vous suffit de la ramener dans un point de vente avec le ticket de consignment.

PLUS D'INFOS SUR : www.afgc.fr

NOS DÉCHÈTERIES



ET N'OUBLIEZ PAS DE TRIER VOS EMBALLAGES !



→ DANS LES POINTS DE TRI DÉDIÉS

PLUS D'INFOS : www.provencealpesagglo.fr/consignes-de-tri/

VOTRE SAC POUBELLE FERMÉ !

Tous les déchets doivent être **OBLIGATOIREMENT** contenus dans des sacs poubelles fermés avant d'être jetés dans le conteneur ou la colonne à ordures ménagères.



LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (professionnels) :

PAA collecte uniquement les déchets qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Agir individuellement et collectivement en écocitoyen

« Les coupures d'électricité ne sont pas une fatalité.

Le risque de délestage du réseau électrique sera d'autant plus faible que chacun fera des économies d'énergies. C'est ce que nous disent les dernières données de RTE France, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Avec un recul de 8,3% la semaine dernière par rapport à la moyenne des années précédentes (2014-2019), la diminution de la consommation d'électricité en France – qui concerne désormais tous les secteurs– confirme l'effet réel des actions de sobriété engagées par les particuliers et par les entreprises. Le plan de sobriété du gouvernement, présenté le 6 octobre dernier, prévoit une réduction de la consommation d'énergie de 10% sur les deux prochaines années en France par rapport à 2019. C'est cet engagement collectif que nous devons poursuivre. Dans ces conditions, nous passerons un hiver sans coupures. » Marc Chappuis Préfet des Alpes-de-Haute-Provence. Les enjeux liés au réchauffement climatique et la flambée des prix de l'énergie nous incitent à accélérer la sortie de notre dépendance aux énergies carbonées. Le gouvernement a présenté le 6 octobre dernier un plan de sobriété énergétique. Il regroupe un ensemble de mesures d'économies d'énergie qui seront utiles pour le passage de l'hiver, mais aussi indispensables pour garantir l'indépendance énergétique de la France dans la durée. Chaque acteur – qu'il soit particulier, entreprise, collectivité – est invité à réduire de 10 % sa consommation. Ces mesures de sobriété énergétique, ce sont des efforts collectifs, proportionnés et raisonnables pour faire la chasse au gaspillage d'énergie. En agissant ensemble, de manière responsable et collective, la sobriété énergétique est la meilleure réponse aux crises énergétique et climatique que nous traversons.

LES MESURES

Pour les particuliers, l'objectif est d'adopter des gestes simples pour réduire notre consommation journalière entre 8h et 13h et entre 18h et 20h.

Au travail, il est recommandé de baisser la température, de limiter l'éclairage et de décaler la recharge des appareils électriques.

Au domicile : Démarrer son lave-linge, son sèche-linge, ses plaques de cuisson et son four après 20h. Veiller au respect de la température du logement à 19 degrés et baisser la température du logement à 16 ou 17 degrés en cas d'absence en journée ou la nuit.

Limiter la consommation d'eau chaude.

Éteindre tous ses appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés.
Limiter le nombre de lumières allumées dans les pièces et éteindre dans toutes les pièces inoccupées.

Limiter le visionnage de vidéos en streaming pendant les heures de pointe (télécharger ces contenus pendant les heures creuses).

À titre d'exemple, si tous les foyers français chauffés à l'électricité baissaient la température d'un degré en moyenne, 1,3 gigawatt (GW) seraient économisés durant la pointe de consommation du matin, soit une consommation équivalente à celle de la ville de Marseille.



➤ **Rappel sur la prévention des incendies**

Comme tous les étés, le risque d'incendie est énorme.

Il est important de prévenir et ne pas prendre de risque tant individuellement que collectivement.

Notre commune est très arborée et il va de soi qu'il ne faut allumer aucun feu.

Une campagne d'information a été ouverte avec des dépliants et des affiches. Elles seront distribuées et affichées.



HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- **Horaires d'ouverture du bureau de la mairie :**
 - le Mardi de 14 H à 17H
 - le Vendredi de 9H à 13 H
- **Madame Le Maire reçoit sur rendez-vous :** tél 06.62.32.47.89
- Adresse internet de la commune :
mairie.castellard-melan@orange.fr
- **P2A compétence de l'eau :** Téléphone : 04.92.30.58.40



REMERCIEMENTS

Madame le MAIRE ainsi que son Conseil Municipal, souhaitent vivement remercier :

Monsieur Jean-Marc **GODDEFROY** pour la rénovation du mur en pierres sèches sur le chemin public au Liouche.

Monsieur André **BREISSAND** pour son soutien et le pavoisement de la mairie tout au long de l'année.

Monsieur Jacques **JULIEN** pour son soutien sur la surveillance de l'eau et entretien des chemins.

Monsieur Joseph **VINDEIRIHNO** pour la surveillance de l'eau sur le quartier de Mélan.

Madame Marie-Jeanne **DUPEYRAT** qui a assuré le secrétariat de la Mairie pendant plus de 15 années.

Enfin Madame le Maire remercie, messieurs Jérôme **DENEUVE**, Cédric **BREISSAND** et Olivier **RAMBEAUX** pour leur soutien au niveau de l'entretien des cimetières.

